

Département de la SAVOIE  
LA CHAVANNE

2.2

PLAN LOCAL D'URBANISME  
(P.L.U.)

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**

**APPROBATION  
(REVISION)**

Vu pour être annexé à la  
délibération du 14.01.2005

DELIBERATIONS	
Prescription :	07.12.2001
Arrêt du Projet :	09.04.2004
Approbation :	14.01.2005

MODIFICATIONS	
Date	Objet
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

PHASES D'ETUDE	
Date	Objet
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

# Les ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

1. Renforcer la centralité du chef-lieu
2. Prévoir la requalification du site de la Peyrouse
3. Organiser les déplacements

# ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

## 1. Renforcer la centralité du chef-lieu

### LES OBJECTIFS

- mettre en valeur le cœur de village : favoriser la réhabilitation du bâti, requalification des espaces publics
- Améliorer la fonctionnalité : circulations, stationnement
- Créer des réserves foncières



### LES ORIENTATIONS RETENUES

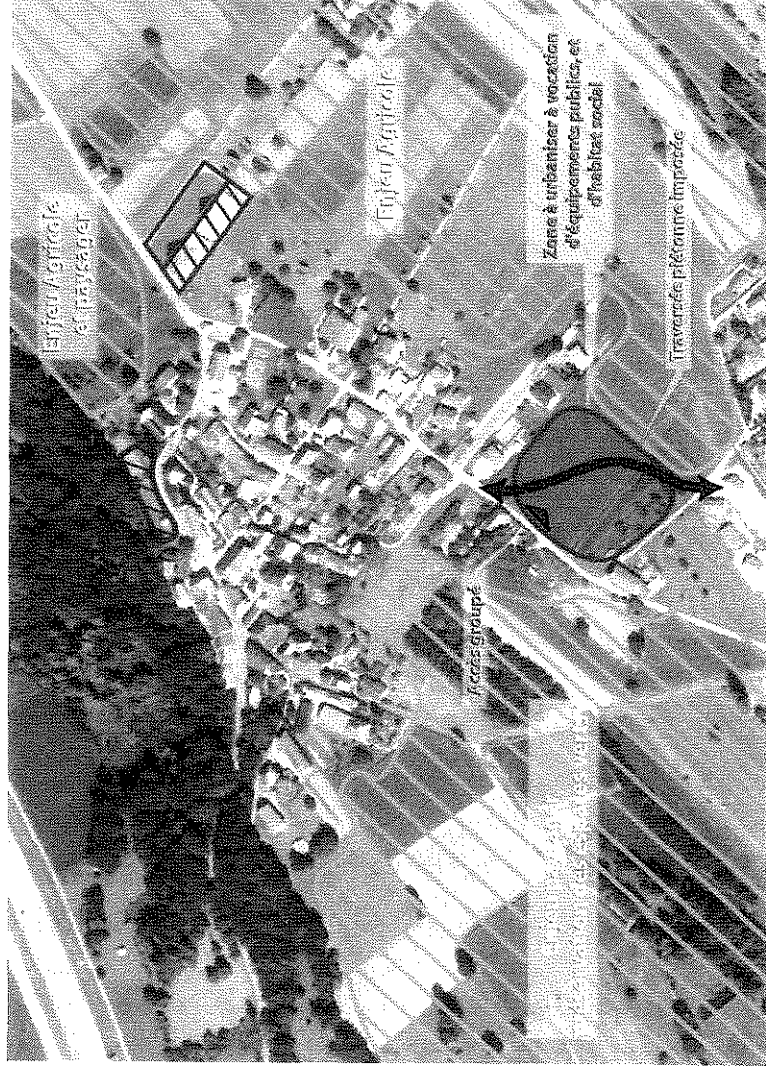
- Réorganiser les circulations (cf orientation d'aménagement n°3) et aménager des espaces de stationnement
- Prévoir les besoins en équipements futurs et l'évolutivité des équipements existants (bâtiment mairie-école)
- Réserver un espace à vocation publique, au centre géographique, entre le village et les lotissements

### TRADUCTION DANS LE PLU

- Emplacements réservés pour des espaces de stationnement, dans le village et près du cimetière
- Création d'une zone AUep, déblocable par opération d'aménagement d'ensemble.**

Zone destinée à accueillir des équipements publics et une petite opération de logement social.

Un accès groupé et une traversée piétonne seront aménagés. La réalisation d'un terrain de sport répondant à un besoin à court terme, pourra être aménagé en dehors de l'ouverture à l'urbanisation de la zone.



# ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

## 2. Prévoir la requalification du site de la Peyrouse

### LES OBJECTIFS

- Affirmer la vocation économique du secteur, identifié comme zone de développement à long terme dans le SCOT
- Assurer la protection du Pont Morens (Monument historique classé) et ses abords (jardins)
- Prendre en compte le risque d'inondation lié à l'Isère

### LES ORIENTATIONS RETENUES

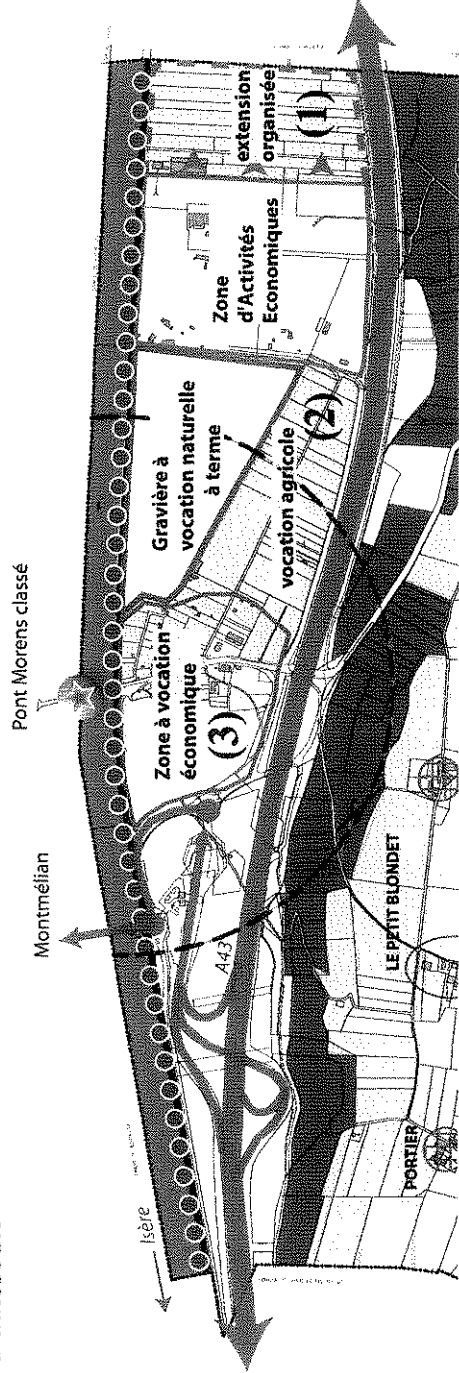
- confirmer le secteur économique de la Peyrouse à fonction spécialisée autour du traitement de matériaux : extension de Planaise sur des terrains à faible valeur agronomique
- Préserver les espaces agricoles situés entre la Bassée et la zone d'activités
- Afficher la reconversion à terme de la gravière en espace naturel
- Prévoir l'aménagement d'un pôle d'activités industriel en sortie d'autoroute

### TRADUCTION DANS LE PLU

- (1) **Zone AU(i) pour l'extension organisée de la zone d'activité spécialisée existante. Zone déblocable par modification du PLU, et après réalisation du PPRI.** (risque d'inondation fort sur une partie de la zone) Elle accueillera le même type d'activités que la zone Ue qu'elle prolonge.
- (2) **Zone agricole préservée et reconversion à terme de la gravière à vocation naturelle**
- (3) **Zone AU(i), déblocable par modification du PLU, et après réalisation du PPRI.** (risque d'inondation fort sur une partie de la zone) Zone à vocation économique ciblée (moyenne industrie, services liés, activités commerciales liées (restaurant, hôtel). Le projet prendra en compte le souci de l'intégration architecturale et paysagère, compte tenu du périmètre de protection du Pont Morens, et de sa position stratégique en sortie d'autoroute.

### DISPOSITIONS COMMUNES aux deux zones AU(i) :

- Prise en compte du risque d'inondation, dans l'attente du PPRI
- Gestion des eaux usées et eaux pluviales
- Reculs « entrées de ville »



La Chavanne-PLU

Orientations d'aménagement

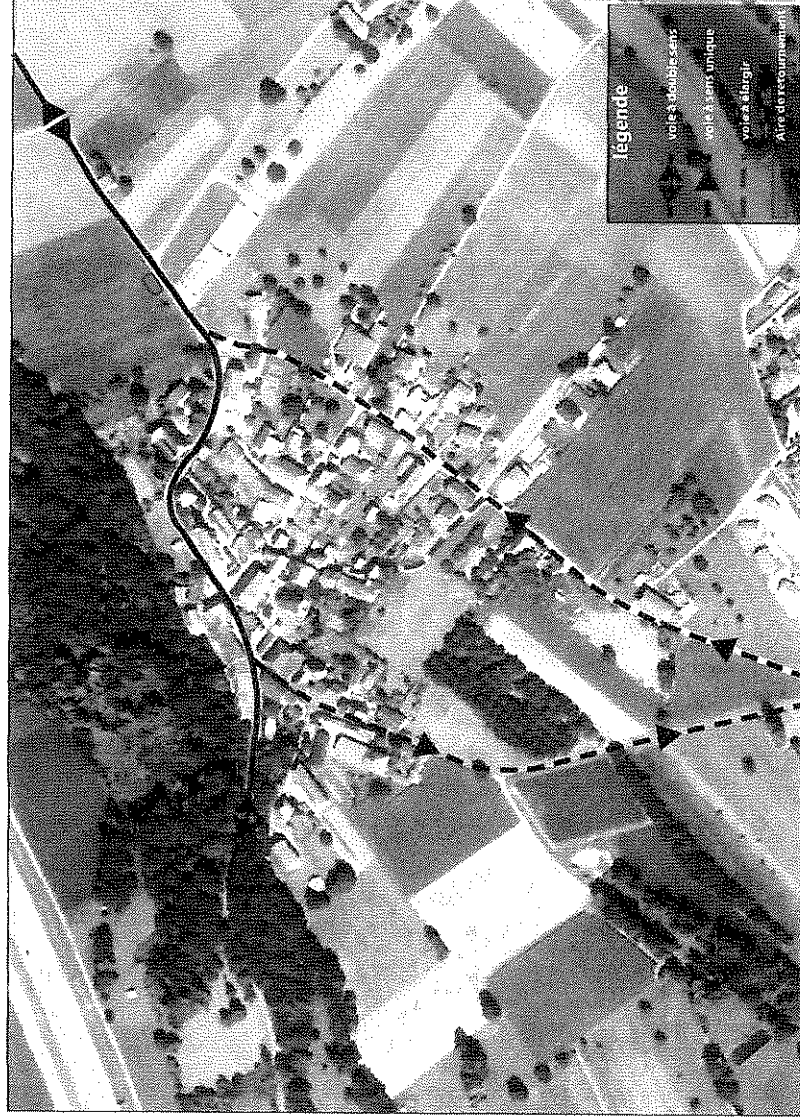


# ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

## 3. Organiser les déplacements

### LES OBJECTIFS

- Sécuriser les déplacements piétons
- Améliorer les déplacements des cars scolaires



### LES ORIENTATIONS RETENUES

Le PLU vise à renforcer les circulations piétonnes en préservant les chemins existants et en prévoyant des liaisons futures

L'amélioration des circulations et du stationnement est prévu :

Des emplacements sont réservés pour l'aménagement de parkings, dans le village et à proximité du cimetière, et l'élargissement de certaines voies

Le schéma de circulation est revu afin d'améliorer les circulations dans le village, en particulier pour les cars scolaires :

- un sens unique sera mis en place
- Aménagement d'espaces pour les abris bus et aire de retournement en face du cimetière